

D. KARSENTY

ORDONNANCE n° 22/2010

Nous, *Président du Tribunal de  
Grande Instance d'AGEN*

Président du Tribunal de Grande Instance d'AGEN,

Vu la requête qui précède et les pièces justificatives jointes

Vu les dispositions de l'article 47 du décret n° 67-223 du 17 mars 1967,

Désignons *Me Luc Fourquie, administrateur judiciaire demeurant  
10 rue Alsace Lorraine 21000 COCOTOULOUSE*

à titre d'administrateur provisoire de la copropriété

Disons que l'administrateur provisoire exercera ses attributions jusqu'à l'acceptation par le nouveau syndic de sa mission ;

Donnons mission à l'administrateur provisoire ainsi désigné :

- De se faire remettre les fonds et l'ensemble des documents et archives du syndicat des copropriétaires de l'immeuble de la COPROPRITE LE DOMAINE DU GOLF D'ALBRET, commune de BARASTE
- De convoquer une assemblée générale des copropriétaires en vue de la désignation d'un syndic dans un délai de 3 mois à compter de la date de l'ordonnance;
- D'exercer les pouvoirs du syndic de la copropriété ;

Disons que les frais, honoraires et dépens de cette procédure et de l'administrateur seront assumés par le syndicat des copropriétaires,

Disons que la présente ordonnance sera déposée au secrétariat greffe de ce tribunal et qu'il nous en sera référé en cas de difficulté, mais seulement après exécution de l'ordonnance ;

Rappelons que la présente est exécutoire sur minute,

Fait à AGEN, en notre Cabinet

Le 26.01.2010

Le Président du Tribunal

*Leharou*



Didier RUMMENS  
Avocat à la Cour  
DEA de Droit Social  
56, rue Mirabeau - 47000 AGEN  
Tél. 05 53 66 00 38  
rummens.didier@wanadoo.fr

TOULOUSE, le 19 mars 2010

N/REF : LF/CJ/LP/10/00001288  
AFFAIRE : DOMAINE DU GOLF D'ALBRET

V/REF : Lot n°D5.8  
OBJET : Notification désignation

**Lettre Recommandée avec A.R.**

Monsieur et Madame,

Conformément aux dispositions de l'article 62-5 du Décret 67-223 du 17 mars 1967, j'ai l'honneur de vous notifier, par la présente, l'ordonnance rendue 26 février 2010 par Madame la Présidente du Tribunal de Grande Instance d'Agen me désignant en qualité d'Administrateur Provisoire de la copropriété dont le siège social est situé au 1475 avenue Albert Einstein, Immeuble « Le Cristal » à MONTPELLIER (34000).

En vue de la convocation de l'assemblée générale devant désigner un nouveau syndic, vous avez, bien entendu, la possibilité de me faire parvenir, une proposition de contrat de syndic qui devra comprendre :

- une lettre de candidature ;
- une proposition de contrat ;
- copie de la carte professionnelle ;
- les références de la Caisse de Garantie du candidat.

Et ce, au plus tard, le 12 avril prochain.

Vous souhaitant bonne réception de la présente,

Je vous prie de croire, Monsieur et Madame, en l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Christèle JACKIEWICZ  
Collaboratrice



Luc FOURQUIE  
Administrateur Judiciaire

